



REGLEMENT PARTICULIER MOTO

VERSION FRANCAISE

M'HAMID EXPRESS DU 20 AU 25 JANVIER 2013 M'HAMID, ZAGORA, MAROC

SOMMAIRE

- Article 1** : DEFINITION
 - 1.1 ORGANISATION
 - 1.2 PROGRAMME DE L'EPREUVE
- Article 2** : TERMINOLOGIE
- Article 3** : REGLEMENTATION
- Article 4** : CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION DES VEHICULES
- Article 5** : CONDITIONS D'ADMISSION CONCURRENT
- Article 6** : ENGAGEMENTS
- Article 7** : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES
- Article 8** : EQUIPEMENT DE SURVIE
- Article 9 : ROAD BOOK
- Article 10** : CARTON DE POINTAGE
- Article 11** : ORDRE DE DEPART
- Article 12** : ETAPE
- Article 13** : ZONES DE CONTROLE
- Article 14** : CODE DE CONDUITE
- Article 15** : ASSISTANCE
- Article 16** : PENALITES
- Article 17** : CLASSEMENTS
- Article 18** : RECLAMATIONS
- Article 19** : AUTORISATIONS
- Article 20** : COUVERTURE DU M'HAMID EXPRESS

Annexe 1 : PANNEAUX DE CH - PUBLICITE OBLIGATOIRE

• Article 1 : DEFINITION

1.1 ORGANISATION

Grand Sud Orientation avec le club le Grand Maghreb organise, sous l'égide de La Fédération Royale Marocaine de Motocyclisme, du 20 au 25 janvier 2013 un challenge dans le désert constitué de plusieurs épreuves (régularité,

navigation), dénommé : **M'HAMID EXPRESS**

Ce challenge est une épreuve nationale marocaine à participation étrangère autorisée

Le présent règlement a été enregistré et approuvé par la La Fédération Royale Marocaine de Motocyclisme en date du
Sous le permis d'organiser Visa n° .

Les étapes se déroulent exclusivement dans la région de M'Hamid.

Les participants devront absolument respecter le parcours en passant par tous les waypoints (WPT), pour se faire il y aura un temps imparti qui pourra être différent tous les jours selon le type de terrain et les groupes pour plus de sécurité. Cette épreuve est basée sur la navigation, l'orientation et la régularité, le code de la route devra être scrupuleusement respecté en excluant toute notion de vitesse.

Les liaisons routières pour se rendre sur les lieux de départ et retour sont libres, elles seront réduites au minimum

Les WPT sont des points de passage obligatoire que les concurrents doivent valider par leur passage. Pour tout WPT manqué , une pénalité sera appliquée.

L'organisateur fera connaître, par des circulaires spéciales, toutes prescriptions qu'il jugera devoir éditer. Les cas non prévus par le règlement et ses annexes, seront tranchés par l'organisateur.

Seule la version française de ce règlement particulier sera retenue en cas de litige.

1.2 PROGRAMME DE L'EPREUVE

- 20 janvier 2013 à M'Hamid à partir de 9h: Vérifications Administratives et Techniques
 - 20 janvier 2013 à M'Hamid à 20h : Briefing concurrents, publication des équipages admis au départ et ordre de départ de l'étape du 21.01.2013
 - 21 janvier 2013 : Départ de la première étape : 2 boucles
 - 22, 23, 24 janvier 2013 : Etapes 2,3 et 4 : 1 boucle
 - 25 janvier 2013 : Etape 5 : 3 boucles
- 20h : Remise des prix et soirée de clôture

Article 2 : TERMINOLOGIE

F.R.M.M. : Fédération Royale Marocaine de Motocyclisme

ETAPE : Epreuve durant laquelle vous serez notés

LIAISON : Tronçon entre le camp de base et le départ (aller et retour)

WPT : Waypoint, point donné par le GPS, vous devez impérativement passer par tous les WP

CP : Contrôle de passage, connu par avance ou non, vous devez obligatoirement présenter le carton de pointage et avertir l'organisation d'un concurrent en panne, en difficulté, accident ou autre.

Temps imparti : temps donné pour effectuer l'étape, il sera différent à chaque fois selon le type de terrain rencontré et le groupe, il est la résultante des différentes moyennes à tenir durant l'étape.

Temps maximum autorisé : Temps maximum donné par l'organisation pour parcourir une étape (ce temps sera variable selon le type de terrain rencontré et le groupe), si ce temps est dépassé le concurrent se verra infligé une pénalité forfaitaire .

Scratch : c'est la différence entre le temps mis par le concurrent pour effectuer l'étape et le temps imparti traduit en points et éventuellement y compris les pénalités.

Pénalités : exprimées en points ,Cf article du présent règlement

Article 3 : REGLEMENTATION

Le M'HAMID EXPRESS 2013 est soumis au Code Sportif de la FRMM et à ses Annexes, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 4 : CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION DES MACHINES

Le M'HAMID EXPRESS 2013 est ouvert aux machines 2 roues et quad (avec coupe contact)

Les machines devront avoir une autonomie de 300 kms minimum quelque soit la nature du terrain (des ravitaillements seront disposés tous les 100 kms pour les machines n'ayant pas l'autonomie suffisante sans neutralisation) .

Article 5 : CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

En accord avec le code sportif, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner les raisons.

Les concurrents s'engagent sur le M'HAMID EXPRESS 2013, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut leur amener à courir. Ils dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion de cette épreuve.

Article 6 : ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement seront traitées dans leur ordre d'arrivée à l'organisateur .

La clôture des engagements est fixée au 31 décembre 2012.

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

GSO , BP 29 Mhamid EL GHIZLANE Province ZAGORA MAROC,

Obligation de confirmer par email: gso4x4@yahoo.fr

Dans la mesure où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques raisons que ce soit Grand Sud Orientation ne serait redevable envers les participants que des montants des droits d'engagement versés diminués des frais de dossier de 4000 dirhams qui resteront acquis à l'organisateur.

Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Article 7 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les vérifications techniques et administratives se dérouleront le 20 janvier 2013 à M'Hamid à partir de 9h.

Tout concurrent pourra se faire représenter sous réserve de la production des documents originaux.

Vérifications administratives :

Tout concurrent doit se présenter avec les documents originaux suivant en cours de validité :

- Permis de conduire
- Licence nationale pour les résidents, internationale pour les non résidents
- Carte d'identité ou passeport pour les étrangers
- Assurance concurrent et rapatriement pour les non résidents
- Casque homologué avec groupe sanguin sur le casque

Pour tout véhicule :

- Assurance valable au Maroc
- Autorisation du propriétaire si le véhicule n'est pas au nom du conducteur

Le concurrent s'engage sur l'honneur à présenter des papiers parfaitement en règle.

Vérifications techniques :

Les concurrents ayant satisfait aux vérifications administratives devront se présenter aux vérifications techniques.

Les vérifications sont d'ordres générales, conformité avec le groupe, éléments de sécurité...

Toute machine qui apparaît non conforme pour un groupe pourra éventuellement être changée de groupe ou refusée au départ de l'épreuve avant de s'être mise en conformité.

Il sera fourni le dossard et les numéros ainsi que les plaques (autocollants) et des autocollants des divers sponsors qui seront à coller obligatoirement sur la machine.

Les dimensions des autocollants seront précisées par additif qui sera distribué le jour du contrôle administratif et technique

Tout concurrent ne souhaitant pas coller ces autocollants devra payer une majoration de 50% de son engagement.

Article 8 : EQUIPEMENT DE SURVIE

Chaque machine devra être équipée du matériel suivant et durant toute la durée de l'épreuve.

Des contrôles pourront être effectués à n'importe quel moment et pourront entraîner des pénalités ou l'exclusion de l'épreuve.

- un GPS
- une balise itrack (à louer sur place)
- une radio Vhf portable
- un téléphone portable marocain ou international
- une réserve d'eau de 5 litres par personne
- une couverture de survie : drap aluminium permettant les signaux sol-air
- 3 fusées de détresse
- une lampe torche
- un briquet
- une trousse médicale de première urgence
- un miroir de poche
- des bottes
- coudières, genouillères
- pare pierre
- casque homologué avec lunettes

Tout pilote ne pouvant présenter au départ d'une étape l'ensemble de ses équipements se verra refuser le départ jusqu'à sa conformité.

Le port du casque est obligatoire durant toutes les étapes sauf avis contraire de l'organisation.

Article 9 : ROAD BOOK

La navigation se faisant exclusivement au GPS, le road book se réduira à une simple feuille A4 et comportera les gros dangers et les gros changement de direction avec une éventuelle description de l'étape.

Il sera remis tous les soirs au briefing pour l'étape du lendemain.

La présence d'au moins un membre de l'équipe est obligatoire

Article 10 : CARTON DE POINTAGE

Avant le départ de chaque étape il est remis aux concurrents un carton de pointage. Celui ci sera à donner au départ, aux CP et à l'arrivée pour le faire viser par les contrôleurs.

Dans la mesure où des étapes comportent plusieurs boucles, un carton sera donné pour chaque boucle.

Toute perte ou détérioration de ce carton (illisible) entraînera des pénalités et le concurrent perd le droit à toute réclamation.

Article 11 : ORDRE DE DEPART

Il se fera pour la première étape selon la liste fournie par l'organisation.

Pour les suivantes les concurrents partiront selon leur classement de l'étape de la veille, toutes les minutes, cela pourra être modifié en fonction du nombre de participants et/ou des impératifs de sécurité.

Un écart de 15 minutes minimum sera respecté entre le départ théorique de la dernière moto et de la première voiture. Pour la dernière spéciale, des modifications pourront être appliquées avec notamment des départs en lignes.

Article 12 : ETAPE :

Le port du casque est obligatoire durant toute l'étape dès lors que le pilote est sur sa machine.

Il est interdit de circuler en sens inverse des étapes sauf autorisation de l'organisation

Tout concurrent devra se présenter au départ à l'heure indiquée, il pourra partir du camp de base à sa convenance. Tout retard entraînera des pénalités.

Les machines doivent se présenter sur la ligne de départ phare et feu rouge allumés , et durant toutes les étapes

Tout manquement à l'esprit sportif ou à l'esprit de l'épreuve pourra être sanctionné suivant décision de l'organisation (mauvais comportement, comportement dangereux, non respect du parcours, non respect des règles de sécurité...).

Le concurrent ne devra pas s'écarter du parcours proposé sauf autorisation de l'organisation

Tout concurrent voyant un autre concurrent en difficulté devra aller s'informer de son problème. Il devra par la suite et par tous les moyens avertir l'organisation sans tarder.

En cas de problème (panne nécessitant une intervention extérieure, blessure...) essayer de joindre l'organisation par tous les moyens (Itrack, téléphone, radio vhf, message à un autre concurrent...).

Dans tous les cas ne pas prendre de risque inutile et se positionner sur le parcours en un endroit le plus visible possible.

Tout concurrent n'ayant pas effectué la totalité de l'étape ou arrivant hors délai ne sera pas exclu et pourra repartir le lendemain.

Il écoperera d'une pénalité maxi forfaitaire qui variera en fonction de la longueur et du nombre de CP de l'étape

Tout concurrent ne pouvant se présenter au départ d'une étape ne sera pas exclu et pourra repartir le lendemain.

Un véhicule balai fermera l'étape et pourra prendre en charge les concurrents dont les véhicules seraient en panne.

Il est clair que si un concurrent s'écarter du couloir de la course , il ne sera pas pris en charge par le camion balai, il est donc du devoir de l'équipage de respecter cette consigne de sécurité

Article 13 : ZONES DE CONTROLE

Tous les contrôles : départ et arrivées d'étapes , contrôle de passage seront indiqués par des panneaux standardisés.

Voir annexe n°1

Ces panneaux seront toujours placés du côté droit de la zone, celle ci aura une largeur de 15 mètres maximum.

Il est interdit :

- de pénétrer dans une zone de contrôle par une direction différente que celle prévue
- de revenir dans cette zone après avoir pointé à ce contrôle
- de rester en attente dans cette zone, de faire de la mécanique ou autre.

Les contrôles de passage seront en général non connus (nombre et position géographique) par les concurrents pour que ceux ci respectent scrupuleusement le parcours de l'étape. Tous les WP peuvent être des CP.

Un concurrent arrivant à un CP et s'apercevant qu'il lui en manque un à interdiction de faire demi tour pour aller le pointer sous peine de lourdes sanctions.

Le départ et l'arrivée seront proches l'un de l'autre ceci pour faciliter l'assistance.

La zone d'arrivée :

- Panneau à fond jaune ; début de zone
- Panneau à fond rouge 100 m après
- Panneau à fond rouge : entre 100 et 200 m après : point stop, le concurrent devra remettre son carton de pointage sur lequel le contrôleur inscrira l'heure d'arrivée
- Panneau à fond beige : 50 m après : fin de zone

Article 14 : CODE DE CONDUITE

Tout concurrent devra respecter scrupuleusement le code de la route.

Tout concurrent devra respecter une certaine éthique vis à vis des autres concurrents, des membres de l'organisation, de la population locale.

Tout manquement à l'esprit sportif ou à l'esprit de l'épreuve pourra être sanctionné suivant décision de l'organisation (mauvais comportement, comportement dangereux, non respect du parcours, non respect des règles de sécurité...).

Tout concurrent rattrapé devra se ranger pour se laisser doubler, quitte à s'arrêter.
De même que tout concurrent qui en double un autre ne doit pas lui faire prendre de risque.

Le concurrent ne devra pas s'écarter du parcours proposé sauf autorisation de l'organisation

Tout concurrent voyant un autre concurrent en difficulté devra aller s'informer de son problème. Il devra par la suite et par tous les moyens avertir l'organisation sans tarder.

En cas de problème (panne nécessitant une intervention extérieure, blessure...) essayer de joindre l'organisation par tous les moyens (Itrack, téléphone, radio vhf, message à un autre concurrent...).

Dans tous les cas ne pas prendre de risque inutile et se positionner sur le parcours en un endroit le plus visible possible.

Dans les zones , départ, CP et arrivée, les concurrents devront ralentir bien avant et arriver à vitesse modérée pour ne pas faire prendre de risque aux contrôleurs. De même, lors du démarrage, éviter de partir à fond avec risque de projections de pierres.

Les contrôleurs vous en seront grées avec un pointage plus rapide par exemple.

Article 15 : ASSISTANCE

Sur et pendant une étape exclusivement par les concurrents de l'épreuve.

Une équipe d'assistance pourra être envoyée après le passage du dernier concurrent par une autorisation de l'organisation.

Sur la zone d'assistance (proche du départ - arrivée) : assistance libre

Au camp de base : assistance libre avec possibilité de se faire aider par un garage local sans que cela ne nuise aux autres concurrents.

Article 16 : PENALITES

Pour le temps du jour :

- pointage en retard : 1 point par minute
- pointage en avance : 2 points par minute

CP manqué : pénalité différente selon le type de terrain.

Non respect volontaire du parcours (coupe) : selon décision de l'organisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion

Dépassement du temps maximum autorisé : Pénalité forfaitaire de la journée

Ne pas prendre le départ d'une étape : Pénalité forfaitaire + 120 points + toutes les pénalités du jour

Retard au départ d'une étape : 1 point par minute en retard (jusqu'à 30 mn après départ refusé sauf avis de l'organisateur)

Perte du carton : 20 points

Circulation en sens inverse sur une étape : 240 points pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Mauvais comportement présentant un danger : pénalités sur décision de l'organisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 17 : CLASSEMENTS

Le classement de l'étape et le classement général provisoire seront affichés tous les soirs.

A la fin de l'épreuve il sera également établi un classement par groupe.

Article 18 : RECLAMATIONS

Les éventuelles réclamations pourront être faites par écrit à l'organisateur par le concurrent intéressé dans un délai imparti (1 h maximum après affichage des résultats).

Article 19 : AUTORISATIONS

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le présent règlement est interdit, sauf autorisation préalable.

Article 20 : COUVERTURE DU M'HAMID EXPRESS

Tout concurrent, assistant, autorise le club du Grand Maghreb et GRAND SUD ORIENTATION à utiliser ou faire utiliser et reproduire ou faire reproduire leur nom, image, voix et prestation sportive dans le cadre du M'HAMID EXPRESS en vue de toute exploitation directe ou indirecte de l'épreuve dans le monde entier et par tous les moyens connus.